

**Maître d'ouvrage** : Département de la Manche  
Direction Générale Adjointe « Nature et Infrastructures »  
Direction des Routes.  
Service de la Maîtrise d'Ouvrage.

**Communes du périmètre de concertation** : Granville, Bréville-sur-Mer, Donville-les-Bains, Anctoville-sur-Boscq, Yquelon, La Haye-Pesnel, Hocquigny, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Planchers, Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pierre-Langers, La Lucerne-d'Outremer, Folligny, Le Grippon, Subigny, Jullouville, Sartilly-Baie-Bocage, Carolles, Champeaux, Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon, Bacilly, Lolif, Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Genêts, Ponts, Vains, Avranches.

**Objet** : **Concertation préalable sur le projet de modernisation de l'axe Granville-Avranches**

Application des articles L.121-16, L.121-16-1 et L.121-17 du Code de l'environnement

Conformément au Code de l'environnement, le Département, maître d'ouvrage a souhaité la mise en place d'une concertation préalable concernant le projet de contournement sud-est d'Avranches. De plus, le Département a saisi la commission nationale du débat public (CNDP) en application de l'article L121-17 du code l'environnement afin qu'elle statue sur la désignation de garants. Ainsi, la CNDP a désigné, Monsieur Bruno Boussion et Madame Sophie Marie comme garants de la concertation. Ces derniers sont à la disposition du public pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de la concertation préalable, [bruno.boussion@garant-cndp.fr](mailto:bruno.boussion@garant-cndp.fr) et [sophie.marie@garant-cndp.fr](mailto:sophie.marie@garant-cndp.fr)

Le Département de la Manche a approuvé les modalités de concertation préalable sur le projet de modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches lors de la session plénière du 4 avril 2025.

✓ **Le dossier de concertation sera consultable du lundi 16 juin au lundi 22 septembre 2025 inclus** dans les mairies de

- Granville,
- Saint-Pair-sur-Mer,
- Saint-Planchers,
- Saint-Aubin-des-Préaux,
- Saint-Pierre-Langers,
- Sartilly-Baie-Bocage,
- Bacilly,
- Lolif
- Marcey-les-Grèves,
- Avranches

et au sein des sièges de la communauté de communes Granville Terre et Mer et de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie ainsi qu'au service des Ressources Documentaires à la Maison du Département et sur le site internet [manche.fr](http://manche.fr)

✓ **4 réunions publiques seront organisées :**

- **Le mardi 24 juin** de 19h30 à 22h00 à la salle Victor Hugo à Avranches
- **Le jeudi 3 juillet** de 19h30 à 22h00 à la salle multisports - cité des sports à Granville
- **Le mardi 9 septembre** de 19h30 à 22h00 à la salle des fêtes du Carrefour Bailly à Folligny
- **Le jeudi 18 septembre** de 19h30 à 22h00 à la salle culturelle l'Etoile à Sartilly-Baie-Bocage

✓ 8 permanences seront organisées :

- **A la mairie de Bacilly :**
  - o Le **mercredi 2 juillet** - de 10h00 à 12h00
- **A la mairie de Lolif :**
  - o Le **mercredi 2 juillet** - de 14h00 à 16h00
- **A la mairie de Marcey-les-Grèves :**
  - o Le **lundi 7 juillet** - de 9h30 à 12h00
- **A la mairie de Saint-Pair-sur-Mer :**
  - o Le **lundi 7 juillet** - de 13h30 à 17h00
- **A la mairie de Saint-Planchers :**
  - o Le **jeudi 4 septembre** - de 14h00 à 16h30
- **A la mairie de Saint-Aubin-des-Préaux :**
  - o Le **jeudi 4 septembre** - de 17h00 à 19h00
- **A la mairie de Saint-Pierre-Langers :**
  - o Le **vendredi 12 septembre** - de 9h30 à 12h00
- **A la mairie de Sartilly-Baie-Bocage :**
  - o Le **vendredi 12 septembre** - de 14h00 à 17h00

✓ À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan portant sur l'évaluation du déroulement de la concertation et rapportant les principaux arguments exprimés et les réponses apportées par le porteur de projet sur les questions mises en discussion. Ce bilan sera rendu public sur le site de la concertation, [manche.fr](http://manche.fr), ainsi que sur celui de la CNDP. Le Département de la Manche rédigera un mémoire en réponse au bilan des garants, ce dernier sera également mis à disposition du public.

Le public est invité à émettre son avis :

- soit sur les registres mis à disposition en mairie, au sein de l'intercommunalité et à la Maison du Département aux jours et heures d'ouverture de celles-ci ;
- soit sur le registre dématérialisé sur le site **[concertation-granvilleavranches.fr](http://concertation-granvilleavranches.fr)** ou via **[manche.fr](http://manche.fr)**
- pour les personnes morales, qui estimeront être concernés par cette concertation préalable, leur avis seront à adresser au Département afin de les publier sur **[manche.fr](http://manche.fr)** via le cahier des acteurs.

Le Directeur des Routes  
Olivier THIRION

